

Cote du document: EB 2021/132/R.12
Point de l'ordre du jour: 10 a)
Date: 23 mars 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sylvie Martin

Directrice
Bureau de la déontologie
téléphone: +39 06 5459 2574
courriel: s.martin@ifad.org

Jovanie Philogene

Déontologue principale
téléphone: +39 06 5459 2365
courriel: j.philogene@ifad.org

Sangwoo Kim

Responsable des enquêtes
Bureau de l'audit et de la surveillance
téléphone: +39 06 5459 2427
courriel: sangwoo.kim@ifad.org

Maria del Rocio Gomez-Sanchez

Juriste principale
Bureau du Conseil juridique
téléphone: +39 06 5459 2856
courriel: r.gomez-sanchez@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Saadia Imad

Conseillère spéciale
Division des ressources humaines
téléphone: +39 06 5459 2628
courriel: s.imad@ifad.org

James Heer

Chef
Communication stratégique
Division de la communication
téléphone: +39 06 5459 2550
courriel: j.heer@ifad.org

Sheila Mwanundu

Spécialiste technique principale
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2031
courriel: s.mwanundu@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session
Rome, 19-21 avril 2021

Pour: **Examen**

I. Introduction

1. À la suite de l'adoption de la stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à renforcer les mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble des opérations et activités financées par le système des Nations Unies, l'équipe spéciale du FIDA chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigée par la Directrice du Bureau de la déontologie (ETH) et composée de représentants du Bureau du Conseil juridique, de la Division des ressources humaines, du Bureau de l'audit et de la surveillance, de la Division de la communication, du Département de la gestion des programmes et du Département des services institutionnels, a soumis au Conseil d'administration, à ses cent vingt-troisième, cent vingt-quatrième, cent vingt-cinquième, cent vingt-sixième, cent vingt-septième, cent vingt-huitième, cent vingt-neuvième, cent trentième et cent trente et unième sessions¹, un rapport sur l'application du plan d'action du FIDA contre ces fléaux et sur les mesures concrètes prises par le Fonds dans le droit fil de la stratégie du Secrétaire général, décrite dans le rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles: une nouvelle stratégie » (A/71/818)².
2. Depuis la publication, en avril 2018, de la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles du FIDA (ci-après « la Politique »), le Fonds a exécuté son plan d'action pour la période 2018-2019 contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles (annexe II), renforcé ses politiques et ses procédures, y compris les Conditions générales applicables au financement du développement agricole et les Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets, mené des actions de sensibilisation et une campagne de lutte intitulée « Parlez, signalez, réagissez », mis au point un cours en ligne obligatoire sur le sujet, publié les Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA, et lancé un programme de coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans toutes les régions où il intervient.
3. Le plan d'action dédié à ces questions pour la période 2020-2021 (annexe II) a été transmis au Conseil d'administration³ et à la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Il est axé sur la collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires compétents en vue de renforcer les efforts de prévention et de répression, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
4. Conformément à l'usage, le 30 décembre 2020, le Président du FIDA a envoyé au Secrétaire général de l'ONU la lettre de fin d'année de la direction sur la prévention, dans le Fonds, de l'exploitation et des atteintes sexuelles et le signalement des allégations connexes. Cette lettre décrivait les actions menées par le FIDA en 2020: lancement d'un système de signalement rapide sur la plateforme interactive réservée aux États membres, qui fournit en temps opportun des données anonymes sur chacun des signalements de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour lesquels les informations communiquées sont suffisantes pour rendre l'allégation crédible; organisation d'activités de sensibilisation; formations à la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment à l'intention des partenaires d'exécution; publication des Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA; organisation d'événements collaboratifs et de manifestations de partage des savoirs avec les

¹ Voir documents EB 2018/123/R.39, EB 2018/124/R.41, EB 2018/125/R.14, EB 2019/126/R.39, EB 2019/127/R.42, EB 2019/128/R.51, EB 2019/129/R.5, EB 2020/130/R.4 et EB 2020/131/R.2.

² Voir documents GC 41/L.3/Rev.1 et GC 44/L.6/Rev.1.

³ Voir document EB 2020/129/R.5.

organismes du système des Nations Unies et le réseau des institutions financières internationales (IFI). Une copie de cette lettre est disponible sur la plateforme interactive réservée aux États membres.

II. Informations actualisées sur l'approche du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

A. Prévention et répression

5. Entre la session du Conseil d'administration, qui s'est tenue en décembre 2020, et le 1^{er} mars 2021, environ 380 membres du personnel, non-fonctionnaires et membres du personnel des projets ont suivi une formation consacrée au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, soit en ligne, soit en présentiel par visioconférence.
6. ETH suit de près la formation en ligne obligatoire axée sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et tous les membres du personnel et agents hors personnel nouvellement engagés sont tenus de suivre le cours dans un délai de deux mois après leur prise de fonctions au FIDA. En outre, les membres du personnel doivent obligatoirement compléter cette formation pour mener à bien le processus d'évaluation de la performance 2020. Depuis la dernière session du Conseil d'administration, 97% des effectifs du FIDA l'ont suivie. À compter de cette année, toutes les personnes ayant reçu cette formation au cours des trois dernières années doivent renouveler leur certification dans le cadre du programme obligatoire d'actualisation des connaissances.
7. Des mesures de prévention sont également prises sur le terrain grâce au programme de coordonnateurs du FIDA pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, dirigé par ETH. Les membres du personnel qui remplissent les fonctions de coordonnateurs reçoivent des supports pertinents⁴ dans toutes les langues officielles du Fonds afin de sensibiliser la population locale à la politique de tolérance zéro du FIDA. Les coordonnateurs collaborent avec les équipes de pays des Nations Unies, les coordonnateurs résidents et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU sur les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.
8. En 2020, le FIDA a participé au sondage sur l'exploitation et les atteintes sexuelles réalisé par la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le sondage a été mené dans 26 lieux d'affectation considérés comme à haut risque par l'ONU. Certaines questions avaient trait à la logistique des activités de l'ONU dans les différents lieux d'affectation, notamment en ce qui concernait les restrictions liées aux couvre-feux et les lieux interdits d'accès, mais la majorité des questions portaient sur le niveau individuel de sensibilisation et de responsabilité à l'égard des exploitations et des atteintes sexuelles.
9. Au total, sur les 152 membres du personnel du FIDA travaillant dans les lieux d'affectation concernés, 94 ont participé au sondage, dont 49 femmes et 45 hommes, et 86 ont répondu à l'ensemble des questions. Dans l'ensemble, les résultats du sondage font apparaître une tendance positive et une amélioration par rapport aux résultats de 2019 en ce qui concerne la compréhension et la connaissance des questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, la Politique du FIDA et les devoirs et responsabilités

⁴ Par exemple, des brochures, des présentations PowerPoint, des vidéos, des fiches de sensibilisation, des fiches de questions-réponses sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que d'autres ressources d'information de l'ONU, dont une liste de contrôle sur la protection contre ces actes dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

individuels qui incombent aux personnes interrogées dans les lieux d'affectation concernés.

10. Les personnes interrogées avaient une bonne connaissance des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et de la politique de tolérance zéro (99%) et elles ont indiqué à 98,88% que des dispositions claires sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles avaient été mises en place dans leur lieu d'affectation. Elles ont notamment déclaré qu'elles comprenaient l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles, 100% d'entre elles affirmant qu'il était inacceptable d'avoir des relations sexuelles avec une personne âgée de moins de 18 ans, même si celle-ci était consentante.
11. Quatre-vingt-quatorze pour cent des participants au sondage ont déclaré qu'ils s'emploieraient à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, et le même pourcentage a déclaré envisager la mise en place de mesures de sensibilisation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans leur lieu d'affectation. Au total, 97,73% des personnes interrogées ont indiqué ne pas avoir eu connaissance, au cours des 12 derniers mois, de faits concernant des rapports sexuels monnayés ou d'autres actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel de l'ONU sur leur lieu d'affectation. La totalité des participants a déclaré ne pas avoir signalé de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les 12 derniers mois. D'après les résultats du sondage, 94,57% des participants n'avaient pas été victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu d'affectation au cours des 12 derniers mois.
12. Les personnes interrogées ont indiqué qu'elles dénonceraient des collègues (98%), y compris des membres d'autres organismes des Nations Unies (94%), suspectés de se livrer à des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, 87,5% des participants au sondage étant d'accord pour que des informations claires sur les dispositifs de signalement soient diffusées dans leur lieu d'affectation. Les participants ont affirmé à 82,95% avoir reçu des informations claires sur la manière de conseiller et d'orienter les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans leur lieu d'affectation.
13. Les résultats du sondage font apparaître une évolution positive en ce qui concerne la compréhension et la connaissance des questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de la Politique du FIDA et des devoirs et responsabilités individuels incombant aux personnes interrogées dans les lieux d'affectation concernés. Les données indiquent également qu'il est nécessaire de mener en permanence des campagnes de sensibilisation, en particulier sur la responsabilité individuelle pour ce qui est de signaler les faits et sur l'importance de repérer les mécanismes d'assistance aux victimes au niveau local, en collaboration avec tous les partenaires, notamment les équipes de pays des Nations Unies et les pouvoirs publics.
14. Parmi les autres mesures de prévention, on peut citer la participation du FIDA au système de suivi en temps réel de l'exploitation et des atteintes sexuelles du Secrétaire général, qui donne des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies, et à la base de données sécurisée en ligne ClearCheck, qui permet de vérifier si des candidats à un emploi ont des antécédents d'inconduite sexuelle.
15. En décembre 2020, conformément au plan d'action du FIDA pour la période 2020-2021, une page confidentielle destinée au signalement rapide des cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été lancée sur la plateforme interactive réservée aux États membres. L'ajout de cette page, qui est également accessible aux membres du personnel du FIDA, vise à fournir en temps opportun des données anonymes sur chacun des signalements de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour lesquels les informations communiquées sont suffisantes pour rendre l'allégation crédible. Pour protéger la

confidentialité et l'intégrité des processus internes, un minimum d'information est donné sur l'état d'avancement et la conclusion des affaires. Les signalements couvrent les allégations visant le personnel du FIDA et de parties externes chargées d'exécuter des opérations et des activités financées par le Fonds.

16. Conformément aux produits définis dans le plan d'action et sur la base du document de référence publié en 2020 fournissant des conseils aux responsables sur la marche à suivre pour écouter et aider les victimes de harcèlement, ETH élabore actuellement un guide sur la prévention et la répression du harcèlement, y compris sexuel, à l'intention des responsables et des superviseurs. L'objectif du guide est de rappeler aux responsables et aux superviseurs qu'ils ont l'obligation de créer un environnement de travail favorable pour leurs équipes et de communiquer des informations concrètes sur la prévention et l'intervention rapide en dégagant les ressources disponibles en interne pour les aider à s'acquitter de cette mission.
17. À la suite du sondage sur la culture organisationnelle mené en décembre 2019, l'équipe spéciale chargée de cette question au FIDA, dirigée par des « championnes et champions de la culture » du Comité exécutif de gestion, a soumis son rapport final et son plan d'action prioritaire pour examen. Ce rapport est le fruit de consultations approfondies menées en 2020 pour comprendre les résultats du sondage, auxquelles ont participé environ 140 dirigeants et collaborateurs du FIDA, y compris les personnes travaillant dans des bureaux de pays, afin d'analyser la culture organisationnelle du FIDA et de réfléchir à des moyens d'apporter des améliorations. Dans son rapport, l'équipe spéciale a défini six domaines de changement qui auront un fort impact et des retombées importantes: développement de la sécurité psychologique, création d'un environnement de travail dans lequel le personnel est animé par le sens de sa mission, décentralisation de l'autorité, promotion des valeurs fondamentales, meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et renforcement de la confiance. Le plan d'action prioritaire prévoit la mise en place de mesures concrètes visant notamment à accroître la délégation, à favoriser l'établissement de limites et à traduire les valeurs fondamentales du FIDA en actes. Lors d'une réunion du Comité exécutif de gestion consacrée à l'examen du rapport et des prochaines étapes, il a été décidé de mettre en place un suivi dans le cadre d'une approche institutionnelle intégrée, qui permettra de prendre en compte les problèmes recensés et d'associer le personnel à la définition des mesures finales visant à renforcer la culture organisationnelle du FIDA.

B. Prise en compte du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA

18. Depuis l'adoption en avril 2018 de la Politique par l'intermédiaire d'ETH, le FIDA a dispensé des formations sur la prévention et la répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles à des milliers de partenaires d'exécution lors des phases de démarrage des projets financés par le Fonds, et organisé d'autres manifestations de ce type en présentiel ou en ligne. Pour l'avenir, comme indiqué dans la matrice des engagements figurant dans le Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA⁵, le Fonds est déterminé à transposer cette pratique à plus grande échelle lors du démarrage des nouveaux projets.
19. Pour assurer la réussite de la stratégie de lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, il est capital de sensibiliser les partenaires d'exécution à la politique de tolérance zéro du FIDA. Dans la lettre aux emprunteurs et aux bénéficiaires envoyée aux gouvernements pour tous les projets financés par le FIDA, les partenaires sont informés de leurs obligations à l'égard de la Politique. Plus récemment, ETH a publié un petit guide de bonnes pratiques à

⁵ Voir document GC 44/L.6/Rev.1, annexe I.

l'attention des emprunteurs et des bénéficiaires du financement du FIDA, qui permet de mieux comprendre les exigences de la Politique du Fonds⁶. Ce guide fait partie de la documentation que le FIDA partage avec les gouvernements dans le cadre de la mise en œuvre des projets et peut être consulté librement sur le site Web du Fonds. Il est disponible dans toutes les langues officielles du FIDA.

20. Plus précisément, le guide fournit des informations sur les politiques, les mécanismes et les obligations qui concernent directement le personnel, les consultants et les partenaires participant aux opérations et aux activités financées par le FIDA, ainsi que sur la marche à suivre pour prévenir les actes de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles et pour signaler les allégations concernant de tels faits. Il donne des détails sur les mesures prises pour intégrer pleinement les principes de la Politique dans les Conditions générales applicables au financement du développement agricole, les Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets et les directives du FIDA relatives à l'exécution des projets. Conformément à la version actualisée des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, les risques liés à la violence fondée sur le genre, y compris ceux concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, sont pris en compte au stade de la conception du projet et les mesures d'atténuation appropriées sont intégrées dans la conception finale.

C. Collaboration et partenariats

21. Le FIDA collabore en permanence avec les organismes des Nations Unies et partage avec eux ses savoirs dans le cadre du groupe de travail des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigé par le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Les activités de collaboration concernent notamment l'échange d'informations, d'enseignements tirés de l'expérience et de bonnes pratiques, ainsi que l'élaboration d'orientations sur le traitement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'intention des coordonnateurs résidents et des représentants d'organismes des Nations Unies travaillant dans les bureaux de pays.
22. Le FIDA participe activement aux travaux de l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel. L'équipe spéciale a fait d'importants progrès dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la responsabilité, de l'assistance et de la communication, et elle a élaboré des outils pertinents qui ont été appliqués par le FIDA, tels que la base de données de vérification ClearCheck et les Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA.
23. Le FIDA continue également de prendre une part active aux travaux du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dont l'objectif est de favoriser l'harmonisation des approches et des pratiques. Des mesures concrètes sont en cours d'élaboration, notamment une initiative visant à créer des plateformes nationales de collaboration dans lesquelles les partenaires de développement et les parties prenantes nationales, y compris les organismes publics, peuvent analyser et soutenir les activités visant à intensifier la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.
24. Il est essentiel d'harmoniser les meilleures pratiques relatives à la prévention et à la répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en particulier en temps de pandémie de COVID-19, où l'action collective et la coordination sont décisives pour aller de l'avant. À cet effet, le FIDA – par

⁶ Prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles – Un guide à l'attention des Emprunteurs et des Bénéficiaires du financement du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/42415812>).

l'intermédiaire d'ETH – a notamment participé aux manifestations suivantes: réunion du Groupe 2 chargé du suivi du respect des principes de responsabilité et d'inclusion, relevant du Comité permanent interorganisations, et table ronde de haut niveau du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'élimination du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans la coopération au service du développement et l'assistance humanitaire.

25. Enfin, s'appuyant sur la relation de collaboration étroite qu'ils entretiennent et sur leur engagement commun contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, les bureaux de la déontologie des organismes ayant leur siège à Rome ont organisé une manifestation pour partager les expériences tirées de leurs travaux conjoints en faveur de la prévention et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Plus de 150 personnes, membres des trois organismes et représentants d'États membres, ont assisté à cette manifestation, organisée par la Coordinatrice chargée de la protection contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

III. Conclusion

26. Le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles sont des faits qui portent gravement atteinte à la confiance envers l'institution et qui n'ont pas leur place au FIDA, tant au niveau de l'environnement de travail que des projets financés. Ils ont des conséquences dévastatrices durables pour les victimes, leur famille et leur communauté. La lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles est un engagement à long terme qui doit se traduire par une collaboration concrète entre tous les acteurs à tous les niveaux, y compris entre les organismes des Nations Unies, les IFI et les partenaires gouvernementaux. On en a eu la preuve pendant la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle la présence des organisations a été limitée sur le terrain et la collaboration dans les pays, en particulier avec les équipes de pays des Nations Unies, a été essentielle pour continuer de mettre un fort accent sur la prévention et la répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
27. Le FIDA est déterminé à obtenir tous les résultats prévus dans son plan d'action et s'engage à tenir le Conseil d'administration informé des progrès à cet égard.

Plan d'action pour la période 2020-2021 – Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
NOUVEAU. Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Mettre à jour la Politique compte tenu des modifications récemment apportées aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets.	En cours	T1 2021
Formation et sensibilisation aux questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Vérifier que le personnel suit bien la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En continu	En continu
	Renforcer le module de formation en ligne sur le harcèlement sexuel, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En cours	2021
	Achever le projet pilote mené avec la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, qui consiste à intégrer une formation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les ateliers de démarrage des projets, et faire le point sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées pour apporter les ajustements nécessaires.	Achevé	
	<p>NOUVEAU. Déployer, dans toutes les langues, la formation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans les ateliers de démarrage de toutes les divisions (Amérique latine et Caraïbes; Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; Afrique orientale et australe; Afrique de l'Ouest et du Centre).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 29 avril 2020: démarrage – Burkina Faso • 6 mai 2020: démarrage – Sierra Leone • 18 juin 2020: démarrage – Sénégal • 10 juillet 2020: démarrage – Sao Tomé-et-Principe • 3 août 2020: démarrage – Paraguay • 13 août 2020: démarrage – Gabon • 23 septembre 2020: démarrage – Cameroun • 6 octobre 2020: démarrage – Niger • Prévu en 2021: démarrage – Tunisie • 23 novembre/11 décembre: démarrage – Niger • 2 décembre 2020: démarrage – Mozambique • 9 février 2021: post-démarrage – Pérou • 10 février 2021: démarrage – Gambie • 23 mars 2021: démarrage – République de Moldova • 24-26 mars 2021: démarrage – Maroc • 7-9 avril 2021: démarrage – Turquie 	En cours	2020-2021

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	<p>Organiser des formations à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, en présentiel ou par visioconférence, notamment par l'intermédiaire de l'Académie des opérations ou dans le cadre d'activités régionales, d'ateliers et de séminaires d'orientation sur l'institution.</p> <p>Formations en présentiel à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention du personnel et des partenaires d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 février 2020: atelier de démarrage – Togo (par visioconférence) • 3 mars 2020: atelier de la Division des services de gestion financière – Sénégal (par visioconférence) • 6 avril 2020: atelier sur la passation des marchés – Cameroun • 20 avril 2020: atelier sur la passation des marchés – Cameroun • 1^{er} septembre 2020: atelier sur la passation des marchés – Maroc • 15 septembre 2020: atelier sur la gestion financière – Niger • 29 septembre 2020: atelier sur la passation des marchés – Maroc • 14 octobre 2020: atelier sur la gestion financière – tous les programmes et projets de la région Afrique de l'Ouest et du Centre • Novembre 2020: Académie des opérations – Division Amérique latine et Caraïbes • 2 décembre 2020: atelier sur le programme de pays – Viet Nam • 9 décembre 2020: réunion du personnel de projet – Colombie 	En continu	En continu
	<p>NOUVEAU. Prévoir une formation obligatoire consacrée à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des procédures automatisées d'accueil des consultants.</p>	Achévé	
	Vérifier que les consultants suivent bien la formation en ligne sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
Révision des procédures relatives au harcèlement sexuel	Réviser les procédures relatives au harcèlement sexuel et les dispositions des contrats de travail, de manière à les harmoniser avec la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.	En cours	2020-2021
NOUVEAU. Panoplie d'instruments à l'intention des responsables et des superviseurs concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles	<p>Mettre au point, à l'intention des responsables et des superviseurs, une panoplie d'instruments visant à répondre aux préoccupations du personnel, notamment pour ce qui est du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter et épauler – guide de conseils à l'intention des responsables et des superviseurs établi par ETH en mars 2020 • Guide à l'intention des responsables sur la marche à suivre pour traiter les cas de harcèlement, y compris d'ordre sexuel, et d'abus de pouvoir et de discrimination sur le lieu de travail 	Achévé En cours	T4 2020
Gestion globale des risques	Étoffer la partie du tableau de bord des risques institutionnels consacrée aux risques liés aux comportements répréhensibles et aux fautes professionnelles, dont le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et contribuer à l'élaboration de stratégies d'atténuation.	En continu	En continu

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	<i>NOUVEAU.</i> Sondage sur la culture organisationnelle et l'engagement du personnel (2019)	Examiner les résultats du sondage et élaborer un plan d'action pour remédier à tous les problèmes constatés ou apporter les améliorations nécessaires en concertation avec la direction.	En cours 2020-2021
	Communication au sujet du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	<i>NOUVEAU.</i> Faire un court clip vidéo sur l'action menée par le FIDA pour prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain.	2021
		Communiquer continuellement, en interne, des messages et des informations actualisées sur le harcèlement sexuel et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu En continu
Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles			
	Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Examiner et renforcer les mécanismes de signalement et de dépôt de plainte, conformément aux meilleures pratiques.	En cours 2020-2021
	<i>NOUVEAU.</i> Signalement rapide aux États membres du FIDA des allégations crédibles d'actes de harcèlement sexuel ou de cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles	Trouver un dispositif confidentiel et sûr permettant de signaler en continu les allégations crédibles aux États membres du FIDA.	Achevé 2020
	Coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<i>NOUVEAU.</i> Déployer une plateforme informatique à accès restreint (Ethics Community Tool), gérée par ETH, pour permettre aux coordonnateurs d'échanger les uns avec les autres ainsi qu'avec ETH, et de mettre en commun leurs savoirs et les meilleures pratiques.	Achevé
		<i>NOUVEAU.</i> Organiser une manifestation mondiale permettant aux coordonnateurs de discuter et d'échanger leurs savoirs et leurs données d'expérience.	2020-2021
		<i>NOUVEAU.</i> Élaborer, à l'intention des coordonnateurs, un plan de mise en œuvre des activités de sensibilisation sur le terrain.	Achevé
		Administrer le programme des coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.	En continu En continu
	<i>NOUVEAU.</i> Dispositif d'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux autres personnes touchées	Examiner les dispositifs mis en place pour les victimes et les autres personnes touchées dans différents lieux, y compris par les pouvoirs publics ou les autres parties prenantes ou partenaires.	En cours 2021
		Renforcer l'appui apporté par le FIDA aux victimes et aux autres personnes touchées sur le terrain, par exemple en passant des accords de collaboration avec les autorités publiques, des entités des Nations Unies ou d'autres parties prenantes.	En continu 2021
Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance			
		Faire en sorte que la version actualisée des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique prévoie une évaluation des risques dans le cadre des projets et des programmes d'options stratégiques pour les pays.	Achevé

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
Harcèlement sexuel et actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations	<i>NOUVEAU.</i> Passer en revue les manuels régissant l'exécution des projets et faire en sorte qu'ils soient conformes à la Politique.	Achévé	
	<i>NOUVEAU.</i> Revoir le modèle type de la lettre à l'Emprunteur pour y inclure des références à la Politique.	Achévé	
Domaine stratégique IV: coordination et coopération			
Coopération avec le Réseau Déontologie (entités des Nations Unies et IFI) et les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (entités des Nations Unies et IFI) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	En continu
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion	Participer aux réunions de l'équipe spéciale chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de réfléchir aux stratégies de protection des populations bénéficiaires locales. <i>NOUVEAU.</i> Assurer un suivi des mesures prises par le Comité permanent interorganisations ou l'ONU en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de la riposte à la COVID-19, et favoriser la collaboration sur le terrain.	En continu	En continu
Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel et groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies	Participer aux réunions de l'équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies et aux réunions du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles. <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 24 février 2020 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 15 juillet 2020 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 28 septembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 29 septembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 13 octobre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 27 octobre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 8 décembre 2020 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 12 et 19 janvier 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 26 janvier 2021 - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 8 et 10 février 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 16 février 2021 - Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, 2 mars 2021 (prévu) - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 4 mars 2021 (prévu) - Participation à la conférence téléphonique de l'équipe spéciale, 9 mars 2021 (prévu) 	En continu	En continu
<i>NOUVEAU.</i> Relations avec les parties prenantes sur le terrain	Assurer la liaison avec les parties prenantes sur le terrain (entités des Nations Unies, IFI, pouvoirs publics et autres), en vue de favoriser la coordination et la collaboration sur les questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'encourager un meilleur partage de l'information (notamment avec les coordonnateurs résidents et les réseaux locaux de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, s'il y a lieu). <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'atelier du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisé par la Banque mondiale, 18 novembre 2020 	En cours	2020-2021

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'atelier du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisé par la Banque mondiale, 27 janvier 2021 - Participation à la conférence du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2 février 2021 - Participation aux travaux du Groupe 2 chargé du suivi du respect des principes de responsabilité et d'inclusion, relevant du Comité permanent interorganisations, 11 février 2021 - Participation à la réunion du réseau des IFI sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisée par la Banque mondiale, 23 février 2021 		
NOUVEAU. Renforcement de la collaboration en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des accords d'hébergement et des accords de prestation de services	Envisager d'inclure des dispositions relatives à la collaboration en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les accords et contrats conclus par le FIDA, les organismes d'hébergement et les partenaires sur le terrain.	En cours	2020-2021

Plan d'action du FIDA pour la période 2018-2019, établi pour donner suite à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer les moyens d'action du système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Rédiger et publier la Politique.	Achevé	
	Faire traduire la Politique dans les quatre langues officielles du Fonds et la publier sur l'Intranet et le site Web du FIDA.	Achevé	
Formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles	Élaborer un cours en ligne obligatoire propre au FIDA en anglais, en arabe, en espagnol et en français.	Achevé	
	Déployer la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	Poursuivre le contrôle du respect des dispositions en vigueur
Séances de formation et de sensibilisation en présentiel consacrées au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<p>Dispenser une formation en présentiel par l'intermédiaire d'ETH à l'Académie des opérations et dans le cadre d'activités et d'ateliers organisés à l'échelle régionale.</p> <p>10 avril 2018 – Forum régional organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre en Mauritanie</p> <p>24 et 25 avril 2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>4 juillet 2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>22 octobre 2018 – Atelier organisé par la Division des services de gestion financière en Indonésie</p> <p>24 octobre 2018 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Asie et Pacifique en Indonésie</p> <p>14 novembre 2018 – Manifestation régionale organisée par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe au Maroc</p> <p>23 janvier 2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Afrique orientale et australe à Nairobi</p> <p>18 mars 2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Amérique latine et Caraïbes à Panama</p> <p>24 juin 2019 – Manifestation organisée par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre au Sénégal</p> <p>28 juin 2019 – Campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au siège et dans les bureaux de pays ou pôles</p> <p>18 juillet 2019 – Séance de sensibilisation à la lutte contre harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans quatre bureaux de pays ou pôles de la région Amérique latine et Caraïbes (Brésil, Guatemala, Panama et Pérou)</p>	Achevé	Académie des opérations dans d'autres régions – achevé

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	<p>9 juillet 2019 – Formation consacrée à la passation des marchés dans le cadre des projets, organisée par la Division des politiques et des résultats opérationnels et la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Abidjan (Côte d'Ivoire) (par visioconférence)</p> <p>4 septembre 2019 – Formation à la prise en compte du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans la passation des marchés à l'intention du personnel de la Division des politiques et des résultats opérationnels (par visioconférence)</p> <p>9 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Yaoundé (Cameroun) (par visioconférence)</p> <p>16 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (Ghana) (par visioconférence)</p> <p>23 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière à Nairobi (Kenya) (par visioconférence)</p> <p>16 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (Ghana) (par visioconférence)</p> <p>23 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière à Nairobi (Kenya) (par visioconférence)</p> <p>7 et 24 octobre 2019 – Formation des coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (en présentiel et par visioconférence)</p> <p>19 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Panama) (par visioconférence)</p> <p>22 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Pérou) (par visioconférence)</p> <p>26 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Brésil) (par visioconférence)</p> <p>28 novembre 2019 – Atelier d'orientation sur l'institution au siège du FIDA</p> <p>4 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Chine) (par visioconférence)</p> <p>11 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Inde) (par visioconférence)</p> <p>16 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Afrique orientale et australe (Afrique du Sud) (par visioconférence)</p> <p>18 décembre 2019 – Atelier de formation au cadre de passation des marchés organisé par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (par visioconférence)</p>		
Formation en ligne sur la lutte contre le harcèlement	Réviser la formation obligatoire sur la lutte contre le harcèlement pour y inclure des références précises sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
Vérification des antécédents	<p>Mettre à jour les notices personnelles en y ajoutant des questions sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.</p> <p>Intégrer au cadre des ressources humaines des dispositions permettant de retirer une offre d'emploi ou de rompre un engagement ou une autre forme de contrat en cas de faits attestés de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.</p>	Achevé	
	Étudier la possibilité de participer au projet de base de données commune des Nations Unies visant à tenir un répertoire des personnes ayant commis des faits avérés de harcèlement sexuel.	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
Lettres de nomination et modèles de contrat	Ajouter une référence à la politique de tolérance zéro du FIDA à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les lettres de nomination et les modèles de contrat.	Achevé	
Formulaire d'engagement relatif à l'application du Code de conduite à remplir chaque année	Ajouter une référence au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le formulaire annuel d'engagement.	Achevé	
Conditions générales applicables aux contrats de fourniture de biens et services	Inclure des références au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les contrats commerciaux (siège), en plus des mentions figurant déjà dans le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies.	Achevé	
	Obliger les fournisseurs à procéder à des vérifications d'antécédents et à exiger la divulgation de toute condamnation pénale, mesure disciplinaire, sanction ou enquête en lien avec des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Registre des risques institutionnels	Inclure les risques de réputation découlant de certains comportements, comme le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le registre des risques institutionnels pour détecter, surveiller et prévenir de tels risques.	Achevé	
Sondage auprès du personnel sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Inclure des questions axées sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le Sondage mondial du personnel lancé à la mi-novembre 2018.	Achevé	
Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles			
Cadre disciplinaire	Reconnaître les actes de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme des fautes graves susceptibles de justifier un renvoi immédiat, une rupture de contrat et la radiation des non-fonctionnaires.	Achevé	
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Préciser, dans les procédures pertinentes, que les plaintes pour faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être déposées de façon anonyme.	Achevé	
	Supprimer le délai d'un an fixé pour le signalement des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
	Veiller à ce que les dispositifs de signalement du Bureau de l'audit et de la surveillance et d'ETH soient accessibles sur l'Intranet et le site Web du FIDA.	Achevé	
	Publier sur le site Web du FIDA la Politique, le Code de conduite et les procédures de protection des dénonciateurs d'abus contre les représailles.	Achevé	
Coordonneurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Désigner des coordonneurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA.	Achevé	
	Élaborer et administrer un programme de formation à l'intention des coordonneurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles concernant la marche à suivre pour recevoir des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA. 16 juillet 2019 – Inde, Viet Nam 13 août 2019 – Brésil, Panama et Pérou	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	21 août 2019 – Afrique du Sud, Bangladesh, Chine et Éthiopie 19 septembre 2019 – Égypte, République démocratique du Congo et Soudan 1 ^{er} octobre 2019 – Indonésie 10 octobre 2019 – Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria et Sénégal		
Enquêtes	Considérer les affaires de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme hautement prioritaires dans la conduite d'enquêtes.	Achevé	
	Former les enquêteurs du Bureau de l'audit et de la surveillance aux méthodes d'enquête spécifiques aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance			
Évaluation des risques de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations	Intégrer l'évaluation de ces types de risques dans la conception et l'exécution des projets, et prévoir des indicateurs connexes pour les missions de supervision.	Achevé	
Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets	Ajouter une référence au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les directives.	Achevé	
Conditions générales applicables au financement du développement agricole (prêts et dons)	Soumettre des propositions de modifications au Conseil d'administration en décembre 2018 pour formaliser l'obligation de signalement des faits de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les mesures associées.	Achevé	
Domaine stratégique IV: coordination et coopération			
Coopération avec le Réseau Déontologie (entités des Nations Unies et IFI) et les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (entités des Nations Unies et IFI) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	
	Étudier la possibilité de siéger au comité mixte États membres/direction du Programme alimentaire mondial, afin d'examiner et d'analyser les meilleures pratiques en matière de lutte contre les différentes formes de harcèlement, notamment sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Participer aux réunions de l'équipe spéciale chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de réfléchir aux stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2019)</i>
Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel	Participer aux réunions de l'équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, et étudier la possibilité: de s'associer aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies pour harmoniser les meilleures pratiques en matière de vérification effective des antécédents de harcèlement sexuel; d'introduire une définition harmonisée du harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies; d'élaborer une politique type en matière de harcèlement sexuel dont les organisations pourront s'inspirer pour harmoniser leurs propres cadres institutionnels et juridiques.	En cours	